



**GROUPE  
THERRIEN  
DUCHARME**  
CONSEILLERS EN PLACEMENT

## Bilan de mi-année

La performance positive des marchés financiers depuis le début de l'année s'est poursuivie au deuxième trimestre. Jusqu'à maintenant, ce sont les marchés internationaux qui ont le mieux performé tandis que le marché canadien est un de ceux qui a le moins bien fait. C'est un contraste avec l'année dernière puisque le marché canadien a été un des plus performants de 2016.

L'optimisme des investisseurs est soutenu par le fait que pour la première fois depuis plusieurs années toutes les grandes économies mondiales affichent un niveau de croissance positif. Au Canada, le secteur de l'énergie a connu un rebond très attendu. Aux Etats-Unis, les marges de profit des entreprises demeurent élevées et le marché immobilier reste fort. En Europe, la reprise économique semble enfin prendre de la vitesse. Finalement, les taux de croissance dans les pays émergents continuent d'être plus élevés que dans les pays développés et la situation en Chine s'est stabilisée.

Ces bonnes nouvelles économiques ont amené les dirigeants de plusieurs banques centrales à indiquer leur intention de commencer à remonter le niveau des taux d'intérêts. Ainsi, le président de la Banque du Canada, Stephen Poloz, a surpris plusieurs observateurs en signalant à la fin juin qu'il était prêt à hausser les coûts d'emprunts. Des annonces semblables ont aussi été faites par les présidents de la Banque centrale européenne, de la Banque d'Angleterre et de la Réserve fédérale américaine. Nous semblons donc assister à un début synchronisé du retrait des politiques monétaires expansionnistes mises en place pour stimuler l'économie mondiale suite à la récession de 2008.

Du côté politique, Emmanuel Macron est devenu le nouveau président français après avoir remporté les élections présidentielles de façon convaincante. Les marchés ont bien accueilli la nouvelle puisque le nouvel élu prévoit mettre en place plusieurs politiques qui seront favorables aux entreprises.

De plus, Angela Merkel est en bonne position pour remporter un quatrième mandat aux élections en Allemagne au mois de septembre prochain.

Les élections en Italie qui doivent avoir lieu avant le mois de mai 2018 seront à surveiller puisque les partis politiques qui aimeraient tenir un référendum pour la sortie du pays de l'Union Européenne ont une part importante des intentions de vote dans les plus récents sondages. Une victoire d'un de ces parties amènerait de l'incertitude pour les investisseurs.

Il sera aussi intéressant de suivre l'évolution des négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Le président Trump souhaite renégocier l'entente avec le Canada et le Mexique dans le but de rendre les termes plus favorables pour les Etats-Unis. Les changements adoptés auront certainement un impact sur les entreprises canadiennes qui exportent beaucoup chez nos voisins du Sud.

## Notre équipe



Mario Therrien, Camille Prévost et Anthony Ducharme

## Trois idées pour économiser de l'impôt

Il existe plusieurs techniques qui permettent de fractionner le revenu entre les membres d'une même famille dans le but de réduire l'impôt à payer au niveau global. Le principe de base consiste à transférer une partie des revenus d'un membre de la famille qui se trouve dans un palier d'imposition élevé à un autre membre qui lui se trouve dans un palier d'imposition moins élevé.

Voici trois de ces techniques :

### 1- Cotiser à un REER de conjoint

Cette stratégie peut être intéressante s'il est prévu que l'un des conjoints ait un revenu plus bas que l'autre une fois à la retraite. L'avantage est que les retraits du REER de conjoint seront imposés au taux de la personne à qui appartient le compte (palier d'imposition le plus bas) et non au taux de la personne qui a fait la cotisation (palier d'imposition plus élevé).

Cette stratégie demeure pertinente même avec la règle qui permet d'attribuer 50% de son revenu de pension à son conjoint. En effet, la cotisation au REER de conjoint permet de fractionner 100% de la cotisation.

### 2- Le prêt entre conjoint

Cette technique peut être utile pour un couple dans lequel l'un des membres a un revenu plus élevé que l'autre et que ce dernier voudrait donner de l'argent à son conjoint pour que celui-ci puisse l'investir. En raison des règles d'attribution, les revenus et les gains en capital générés par ces placements seraient attribués à celui qui a donné l'argent.

Pour contourner cette règle, le conjoint au revenu le plus élevé pourrait faire un prêt à l'autre pour

que celui-ci achète les placements qui étaient prévus au départ. Il faut par contre que le taux d'intérêt chargé soit minimalement le taux prescrit en vigueur au moment où le prêt est effectué et qu'il reste en vigueur jusqu'à l'expiration du prêt.

Le fait que les taux d'intérêts soit à un niveau historiquement bas peut rendre cette stratégie particulièrement attrayante puisque cela abaisse le rendement requis pour que le placement génère un rendement plus élevé que le coût d'intérêt. Le taux prescrit est actuellement à 1%.

### 3- Fractionner les revenus de pension

À partir de l'âge de 65 ans, il est possible d'allouer jusqu'à 50% de son revenu de pension admissible à son conjoint. Les types de revenus admissibles comprennent : les revenus issus d'un régime de pension agréé (RPA), les paiements de rentes achetés par l'entremise d'un REER et les retraits d'un fond enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'un fond de revenu viager (FRV).

Si certaines conditions sont remplies, il est aussi possible de diviser les rentes du RRQ et du RPC entre les conjoints. Il suffit d'en faire la demande à l'organisme concerné.

Ces trois idées ne sont qu'un exemple des nombreuses stratégies qui existent pour économiser de l'impôt. Il vaut la peine de se renseigner à ce sujet parce que notre argent est toujours mieux dans nos poches que dans celles du gouvernement !

Sincèrement,



Anthony Ducharme, B.Sc.  
Conseiller en placement

## SOMMAIRE DES MARCHÉS FINANCIERS

INDICES BOURSIERS	Performance année à date	Rendement annualisé	
		1 an	3 ans
S&P TSX Composite (Canada)	0.74 %	11.05 %	3.08 %
S&P 500 (États-Unis) (CAD)	5.89 %	17.90 %	17.10 %
MSCI EAFE (internationaux développés) (CAD)	10.62 %	20.83 %	8.56 %
MSCI Marchés émergents (CAD)	14.86 %	24.17 %	8.37 %

INDICES DE REVENU FIXE	Performance année à date	Rendement annualisé	
		1 an	3 ans
FTSE TMX obligations canadiennes	2.36 %	0.02%	3.79 %
Barclays obligations américaines	2.27 %	-0.31 %	2.48 %

DEVISE	Niveau au 30 juin 2017	Année à date	Haut 2017	Bas 2017
Dollar canadien/US (USD/CAD)	1.2962	-3.56 %	1.3747	1.2962
Dollar canadien/Euro (EURO/CAD)	1.4809	4.64 %	1.5208	1.3825

Les renseignements contenus dans ce document ont été préparés par Anthony Ducharme, conseiller en placements chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne et ont été obtenus de sources que nous jugeons fiables, mais ne sont pas garantis et pourraient s'avérer incomplets. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation d'offre d'achat ou de vente des titres ci-mentionnés. Les placements mentionnés ne peuvent pas convenir à tous les investisseurs, veuillez consulter votre conseiller en placement. Un placement dans l'OPC (Organisme de placement collectif) peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les OPC ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Anthony Ducharme conseiller en placement avec Valeurs mobilières Banque Laurentienne, membre du FCPE et de l'OCRCVM, et est une filiale en propriété exclusive de la Banque Laurentienne du Canada.